

# Le Courrier de Balbec



ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES IMMOBILIERS DE CABOURG

N° 39 – ETE 2010

Site internet : [blog.apic-cabourg.fr](http://blog.apic-cabourg.fr)

**L'AG de l'APIC aura lieu  
le vendredi 20 août 2010  
à 10 heures à la Mairie.**

**Une convocation vous sera  
envoyée.**

**Venez nombreux !**

## L'Editorial

**Rigueur et croissance ? Rigueur ou croissance ? Croissance par la rigueur ?** Tels sont des sujets qui agitent actuellement notre monde politico-économique. Face à la crise, il y a effectivement débat. Osons faire vite: les uns croient en la vertu thérapeutique de dépenses publiques supplémentaires pourvu qu'elles soient financées par une imposition de ceux qui épargnent beaucoup. Les autres craignent l'effet « crowding

out » ou l'élimination d'investissements privés par une activité publique trop importante car à moindre productivité. Au vu des dettes publiques croissantes et inquiétantes et des menaces d'augmentation des prélèvements publics, c'est plutôt la dernière approche qui gagne du terrain. Qui a raison ? Cela dépend, dit-on.

Il en est de même au niveau local car « les petites rivières font les grands fleuves ».

L'APIC constate que **l'endettement de la Ville de Cabourg est très élevée** (plus de 13 millions d'euros) et, au mieux, se stabilisera tout juste dans l'avenir proche. Par ailleurs, nos adhérents ont fait à l'automne dernier la douloureuse expérience d'**une augmentation de la note fiscale territoriale**. On a beau dire que « ce n'est pas moi, c'est l'autre », le fait est là. Or nonobstant l'élargissement des bases, les taux des impôts locaux, notamment ceux du foncier qui atteignent déjà des sommets

nationaux et régionaux, ne vont pas encore baisser cette année. Donc : le développement de Cabourg via l'endettement et des impôts élevés. L'activité immobilière, une des activités importantes de Cabourg avec le tourisme et le commerce, pourrait pâtir d'une telle politique. Pis, des contribuables pourraient être incités de « voter avec leurs pieds » ! Tout dépend des comportements et de l'horizon.

Dans ce contexte qui ne nous enchante pas, un vrai espoir : la création, par des capitaux privés, d'un **centre de balnéothérapie à l'ouest de Cabourg**. Le permis de construire de ce centre, comprenant deux hôtels et une thalasso, a été signé le dix juin. Le délai de recours éventuel s'arrêtera le 10 août. Les travaux doivent débuter cette année. 90 nouveaux emplois directs sont attendus. Cet investissement s'ajoutera à celui du groupe Partouche pour la rénovation du Casino et à l'effort du groupe Accor pour le Grand Hôtel. Toutefois, la Ville de Cabourg, propriétaire des murs du Grand Hôtel, devra de son côté achever les travaux de rénovation de la toiture et des menuiseries et lancer le ravalement pour plus de 700 000 € cette année.

Marie-Luise Herschtel

## La vidéoprotection à Cabourg

Confrontées à l'augmentation de la délinquance en centre-ville, bon nombre de municipalités s'interrogent aujourd'hui sur les enjeux de la vidéosurveillance ou, selon la technique employée, de la vidéoprotection. En effet, ces enjeux ne se limitent pas aux solutions mises en œuvre et à leur coût mais concernent également les résultats observés et les questions éthiques soulevées.

Pour s'en tenir à quelques problèmes techniques, l'efficacité d'un tel dispositif semble dépendre :

- d'une bonne répartition des rôles des polices municipale et nationale, la délinquance étant un problème relevant de la police nationale et de la justice ;
- du nombre de caméras et de leurs lieux d'installation ;
- de l'implantation du centre de supervision urbaine et de son équipement avec un dispositif performant de géolocalisation ;
- du spectre de détection (comportements suspects, infractions diverses, véhicules volés ou recherchés etc.).

**A Cabourg**, la mise en place d'une **vidéoprotection** est prévue pour la saison. Une présentation du système qui réunissait autour du maire, les responsables de la police nationale et de la police municipale ainsi que le délégué à la sécurité et le directeur des services techniques de la ville – en bref, toutes les personnes qui

avaient participé aux études préliminaires - avait été organisée par la municipalité au printemps. L'APIC et d'autres associations y avaient été conviées.

**Objectif :** contrairement à la vidéosurveillance, le système de vidéoprotection adopté à Cabourg, n'est pas censée correspondre à une surveillance directe et permanente derrière un écran. Il dispense ainsi de payer du personnel à longueur de journée pour regarder défiler des images.

En fait, des caméras installées à des points stratégiques, permettent d'enregistrer de jour comme de nuit, avec une capacité de mémoire de sept jours, les images des événements. Il est ainsi possible pour les agents habilités par les services de police, de consulter si besoin (en cas de plainte, de délit, d'incivilité conséquent etc.) les images stockées pour étayer le dossier.

A la réunion évoquée, il a été rappelé que ce système répond à **un désir de protection par dissuasion, servant le cas échéant d'élément d'élucidation.**

#### **Implantation des caméras :**

- **Dix-sept caméras** seront reliées par une boucle radio, avec antennes-relai sur le Grand Hôtel et sur la Mairie (à l'exception de celles qui seront trop éloignées et/ou victimes d'obstacles comme dans le parc de l'Aquilon). Majoritairement, ces caméras seront placées sur des bâtiments communaux.
- Pour l'essentiel, le choix de leur implantation se calque sur l'expérience de la police : deux

devant **l'office de tourisme**, une à **l'école maternelle publique** (à titre préventif), deux au **parc d'Aquilon**, une au **pont Dives-Cabourg**, trois au **pavillon Charles Bertrand** (dirigées vers les jardins du Casino, le Grand Hôtel, l'avenue de la Mer), trois couvrant les accès à la **digue** (concernant les zones Casino, Grand Hôtel, poste de secours central), deux au nouveau poste de secours **à l'ouest**, une à **l'école de voile**, deux à **l'est** (Cap Cabourg et poste de secours).

**Utilité du système :** à l'automne, une synthèse de l'expérience sera faite afin notamment d'ajouter ou de déplacer des caméras pour tenir compte des habitudes de migration des auteurs de délits ou d'incivilités conséquentes.

L'APIC observe d'ores et déjà que les abords des débits de boisson (avenue de la Mer, près du golf miniature etc.), étant fréquemment des lieux de véhicules et de matériels urbains vandalisés, lui paraissent insuffisamment pris en compte.

**Coût de l'opération :** le coût total de la vidéoprotection est de 89 883 € HT. La Ville bénéficie d'une subvention de 40 000 € de la part de l'Etat. Le coût d'entretien est de 2 500 € HT par an (contrat sur trois ans).

Suzanne Belfort, Henri de Selve de Sarran

## Le Budget 2010 de la Ville de Cabourg

Le budget pour l'année 2010 a été voté par le conseil municipal du 26 mars.

**Les recettes de fonctionnement :** ces recettes sont prévues à 13 468 000 €, soit 0,7% de plus qu'en 2009.

La fiscalité directe locale est prévue à 7 589 000 €. Les taux des impôts locaux sont inchangés et la progression de 2,3% est due à l'accroissement de la base imposable, du fait de la hausse des prix de l'immobilier.

Les autres recettes de fonctionnement les plus importantes sont la « dotation globale de fonctionnement » versée par l'Etat (2 049 000 €, espérée inchangée), le prélèvement sur les jeux du Casino (550 000 €, prévue en baisse) et les droits de mutation sur les ventes d'immeubles (473 000 €, en baisse également).

**Les dépenses de fonctionnement :** le montant de ces dépenses est de 11 824 000 € (en diminution de 1,3% par rapport à 2009) auquel s'ajoutent 793 000 € d'amortissements.

Les **principales dépenses** sont :

- Les **salaires** des employés de la Mairie (5 687 000 €, en légère baisse grâce aux départs en retraite non remplacés) ;

- Les « **charges à caractère général** » ou autres dépenses de fonctionnement (3 287 000 € en légère hausse, essentiellement en raison de l'explosion des dépenses d'énergie et des charges annexes, phénomène auquel l'augmentation du périmètre du patrimoine de la Ville n'est pas étranger) ;
- Les **frais financiers** (stables avec 584 000 €) ;
- Les **subventions** : 553 000 € pour les diverses associations, 381 000 € pour l'office de tourisme, 271 000 € pour le comité d'action sociale.

Le solde positif entre les recettes et les dépenses de fonctionnement est prévu à 2 361 000 €. Il servira à financer des investissements.

**Les dépenses d'investissement :** Cabourg compte rester « dynamique » sur le plan des travaux, selon l'adjoint délégué aux finances. Le montant des investissements prévus est de 5 350 000 € dont 800 000 € pour la rénovation des rues. En 2009, les investissements étaient effectivement du même montant.

**La dette :** au 1<sup>er</sup> janvier 2010, la dette était de 12 105 000 € contre 13 484 000 € un an auparavant mais cette baisse s'explique par un retard dans la réalisation des investissements décidés en 2009.

Christian Valin

## Le stationnement payant

Depuis peu de temps, les parkings situés dans les jardins de l'office de tourisme et de l'hôtel de ville sont payants.

Les **périodes payantes** s'étendent de mai à septembre. En mai, juin et septembre, les places dans ces zones sont payantes les samedis, dimanches, jours fériés et ponts de 9h à 20 h. En juillet et août, elles sont payantes tous les jours de 9 h à 20 h.

Le **coût** : la première demi-heure est gratuite, puis chaque demi-heure coûtera 50 centimes d'euro. Les emplacements réservés au stationnement des personnes handicapées sont gratuits.

**Les avantages** : la libération des parkings d'entrée de ville des véhicules « ventouses » et l'assurance d'une rotation plus rapide des automobiles sont des avantages certains. Il est également bienvenu qu'on puisse dorénavant se rendre plus aisément à la poste, à l'office de tourisme ou à la mairie. Toutefois...

**Les inconvénients** : selon les premiers échos, ils seraient nombreux. Citons-en quelques-uns. Les automobilistes à la recherche d'un parking gratuit, encombreraient les rues adjacentes et y créeraient de belles cohues. Les bénévoles des nombreuses associations implantées en centre ville peineraient à trouver un stationnement gratuit quand ils se rendent à leurs activités. Les visiteurs des pensionnaires des Héliades se sentiraient pénalisés. Et tout un chacun considérerait qu'une demi-heure est trop courte pour effectuer la moindre course durant les périodes

de forte influence. L'APIC avait d'ailleurs plaidé, en son temps, pour une première heure de gratuité.

Serait-ce la porte ouverte à une généralisation du parking payant dans la ville pour offrir, comme il est dit, un accueil de qualité aux visiteurs de Cabourg ? Beaucoup de villes, de toute taille, ont dû s'y résigner.

Le bureau

**Le Courrier de Balbec**

**N°ISSN : 1283-9299**

**Comité de rédaction : membres du conseil d'administration**

**Rédaction du N° 39 terminée le 12 juillet 2010**